

GÉORISQUES

Rapport de risques

 **Commune recherchée :**

06160 Antibes

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

8 Risques naturels identifiés :



INONDATION

 sur ma commune :

EXISTANT



REMONTÉE DE NAPPE

 sur ma commune :

EXISTANT



**RISQUES CÔTIERS (SUBMERSION
MARINE, TSUNAMI)**

 sur ma commune :

EXISTANT



SÉISME

 sur ma commune :

MODÉRÉ



MOUVEMENTS DE TERRAIN

 sur ma commune :

EXISTANT



**RETRAIT GONFLEMENT DES
ARGILES**

 sur ma commune :

IMPORTANT



FEU DE FORÊT

 sur ma commune :

EXISTANT



RADON

 sur ma commune :

MODÉRÉ

3 Risques technologiques identifiés :



**INSTALLATIONS INDUSTRIELLES
CLASSÉES (ICPE)**

 sur ma commune :

CONCERNÉ



**CANALISATIONS DE TRANSPORT
DE MATIÈRES DANGEREUSES**

 sur ma commune :

CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS

 sur ma commune :

CONCERNÉ

Risque d'inondation sur Antibes

Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Informations détaillées :



PPRN : **PPRN-I - BV Brague 2022**

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRN-I - BV Brague 2022 a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 05/12/2017

Date d'approbation : 27/06/2022

Le PPR couvre les aléas suivant :

Inondation

Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



TRI : **TRI Nice Cannes Mandelieu**

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : 06DREAL20140006



AZI : **AZI06 cotiers 06**

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.

Risque d'inondation sur Antibes



DDRM : DDRM06

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Inondation

Par ruissellement et coulée de boue

Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau

32 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2433751A	Inondations et/ou Coulées de Boue	22/09/2024	20/12/2024
INTE2000953A	Inondations et/ou Coulées de Boue	01/12/2019	29/01/2020
INTE1934128A	Inondations et/ou Coulées de Boue	23/11/2019	30/11/2019
INTE2000953A	Inondations et/ou Coulées de Boue	23/11/2019	29/01/2020
INTE1523560A	Inondations et/ou Coulées de Boue	03/10/2015	08/10/2015
INTE1523044A	Inondations et/ou Coulées de Boue	12/06/2015	08/10/2015
INTE1502134A	Inondations et/ou Coulées de Boue	09/11/2014	19/02/2015
INTE1507293A	Inondations et/ou Coulées de Boue	03/11/2014	31/03/2015
INTE1304305A	Inondations et/ou Coulées de Boue	26/10/2012	28/02/2013
INTE1304305A	Inondations et/ou Coulées de Boue	14/10/2012	28/02/2013
IOCE1131348A	Inondations et/ou Coulées de Boue	04/11/2011	19/11/2011
IOCE1105878A	Inondations et/ou Coulées de Boue	31/10/2010	02/04/2011
IOCE1100825A	Inondations et/ou Coulées de Boue	08/09/2010	13/01/2011
INTE0700065A	Inondations et/ou Coulées de Boue	17/08/2006	10/03/2007
INTE0500698A	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/09/2005	14/10/2005
INTE0400802A	Inondations et/ou Coulées de Boue	05/08/2004	15/01/2005
INTE0200700A	Inondations et/ou Coulées de Boue	04/09/2002	24/01/2003
INTE0000770A	Inondations et/ou Coulées de Boue	05/11/2000	29/12/2000
INTE0000117A	Inondations et/ou Coulées de Boue	23/10/1999	19/03/2000
INTE9900124A	Inondations et/ou Coulées de Boue	30/09/1998	03/04/1999
INTE9900026A	Inondations et/ou Coulées de Boue	05/09/1998	05/02/1999
INTE9700100A	Inondations et/ou Coulées de Boue	24/12/1996	12/04/1997
INTE9600039A	Inondations et/ou Coulées de Boue	11/01/1996	14/02/1996
INTE9400171A	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/01/1994	29/04/1994
INTE9300601A	Inondations et/ou Coulées de Boue	05/10/1993	24/10/1993
INTE9300038A	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/10/1992	27/02/1993
INTE9300038A	Inondations et/ou Coulées de Boue	03/10/1992	27/02/1993
INTE9300038A	Inondations et/ou Coulées de Boue	24/06/1992	27/02/1993
INTE9300038A	Inondations et/ou Coulées de Boue	19/06/1992	27/02/1993
INTE8900389A	Inondations et/ou Coulées de Boue	25/02/1989	06/09/1989
INTE8800010A	Inondations et/ou Coulées de Boue	10/10/1987	16/01/1988
INTE8800010A	Inondations et/ou Coulées de Boue	04/10/1987	16/01/1988

Risque de remontées de nappe sur Antibes

 Risque sur la commune **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.

 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :



REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

L'indication de fiabilité associé à votre zone est : MOYENNE

Risques côtiers sur Antibes

Risque sur la commune **EXISTANT**

Les risques littoraux sont causés par plusieurs types de phénomènes.

- La submersion marine : c'est une inondation temporaire des zones côtières par la mer dans des conditions météorologiques et de marée défavorables (augmentation du niveau moyen de la mer pendant une dépression, déferlement de fortes vagues).
- Les tsunamis : ce sont des vagues de grande hauteur, provoquées par des séismes ou des séismes sous-marins. Les vagues peuvent atteindre plusieurs mètres de hauteur sur certains territoires d'outre-mer.
- Le changement climatique a pour conséquence une augmentation du niveau moyen de la mer, ce qui aggrave aussi les risques littoraux.



Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Informations détaillées :



TRI : TRI Nice Cannes Mandelieu

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : 06DREAL20140006



DDRM : DDRM06

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

[Par submersion marine](#)

14 évènements liés aux risques côtiers classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2031566A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	02/10/2020	03/12/2020
INTE2000953A	Inondations et/ou Coulées de Boue	01/12/2019	29/01/2020
INTE2000953A	Inondations et/ou Coulées de Boue	23/11/2019	29/01/2020
IOCE1015123A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	04/05/2010	26/06/2010
IOCE1015123A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	19/02/2010	26/06/2010
IOCE1012624A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	01/01/2010	13/05/2010

Risques côtiers sur Antibes

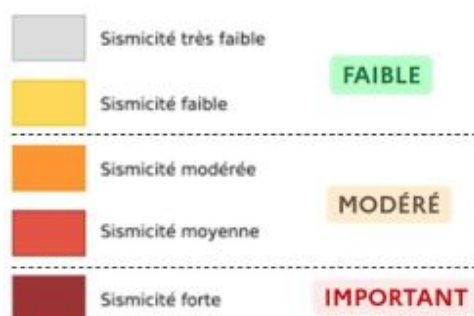
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOCE1012624A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	22/12/2009	13/05/2010
IOCE0919394A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	26/12/2008	20/08/2009
IOCE0911363A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	14/12/2008	21/05/2009
IOCE0911363A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	30/11/2008	21/05/2009
INTE0400220A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	31/10/2003	23/05/2004
INTE0100107A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	06/11/2000	23/03/2001
INTE9300148A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	05/12/1992	28/03/1993
INTE9000003A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	25/02/1989	07/02/1990

Risque de séisme sur Antibes

Risque sur la commune **MODÉRÉ**

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :



DDRM : **DDRM06**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Séisme](#)



SÉISME : **Échelle règlementaire et obligations associées**

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **3/5**.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Antibes

Risque sur la commune **EXISTANT**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

	Cave		Carrière		Naturelle		Indéterminée
	Galerie		Ouvrage Civil		Ouvrage militaire		Puits
	Souterrain		Glissement		Erosion des berges		Effondrement
	Coulee		Eboulement				

Informations détaillées :



DDRM : **DDRM06**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Mouvement de terrain](#)

[Tassements différentiels](#)

[Recul du trait de côte et de falaises](#)

[Affaissements et effondrements d'origine anthropique \(anciennes carrières souterraines, hors mines\)](#)

[Glissement de terrain](#)

Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m en annexe 1.

Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m en annexe 2.

Risque de retrait gonflement des argiles sur Antibes

 Risque sur la commune **IMPORTANT**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Informations détaillées :



RGA : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de **2/3**.
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

7 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

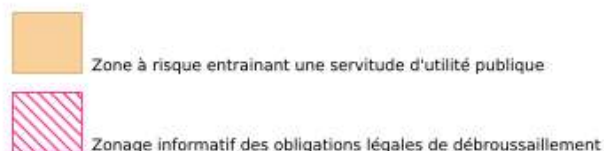
Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2415881A	Sécheresse	01/04/2023	02/07/2024
IOME2308745A	Sécheresse	01/04/2022	03/05/2023
IOCE0819658A	Sécheresse	01/07/2007	13/08/2008
IOCE0819658A	Sécheresse	01/01/2007	13/08/2008
INTE0400918A	Sécheresse	01/07/2003	01/02/2005
INTE0100409A	Sécheresse	01/03/1995	18/07/2001
INTE0100409A	Sécheresse	01/05/1989	18/07/2001

Risque de feu de forêt sur Antibes

 Risque sur la commune **EXISTANT**

Un incendie de forêt ou de végétation peut être défini comme une combustion, qui se développe sans contrôle dans le temps et dans l'espace, dans un milieu végétalisé. On parle d'incendie de forêt lorsqu'une forêt, un maquis ou une garrigue, d'une surface minimale de 0,5 hectares d'un seul tenant, est touché par les flammes et qu'une partie au moins des arbres ou arbustes est détruite.



Informations détaillées :



PPRN : PPRN-IF - Antibes 2009

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Feu de forêt nommé PPRN-IF - Antibes 2009 a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 30/01/2002

Date d'approbation : 17/06/2009

Le PPR couvre les aléas suivant :

[Feu de forêt](#)

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



OLD : Obligation Légale de Débroussaillage

Votre commune se situe dans une zone concernée par les obligations légales de débroussaillage (OLD). Il s'agit de débroussailler, à l'intérieur de ce zonage :

- les abords des constructions sur une profondeur minimale de 50 mètres ;
- les voies privées sur une profondeur maximale de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la page dédiée aux OLD sur Géorisques, le site jedebroussaille.gouv.fr et le site de l'ONF.

Vous pouvez également consulter la fiche informative sur les obligations de débroussaillage.



DDRM : DDRM06

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Feu de forêt](#)

Risque de feu de forêt sur Antibes

Risque radon sur Antibes

Risque sur la commune MODÉRÉ

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon moyen : recommandations et obligations

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **2/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Antibes

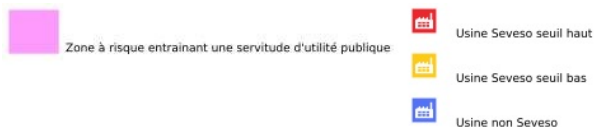
 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.



Informations détaillées :

3 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
RECORD FRANCE	Non Seveso
MARINELAND SAS	Non Seveso
CARREFOUR ANTIBES	Non Seveso

Canalisations de transport de matières dangereuses sur Antibes

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).

 Produits chimiques  Hydrocarbures  Gaz naturel

Risque de pollution des sols sur Antibes

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



Informations détaillées :



SIS :

Votre commune contient un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 3.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 4.

Annexe 1 : Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m

1 mouvements de terrain recensés dans la commune

Identifiant	Type	Lieu
12100169	Chute de blocs / Eboulement	

Annexe 2 : Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m

20 cavités recensées dans la commune

Identifiant	Type	Nom
PACAA0000065	naturelle	Grotte de l'Argent-Faux
PACAA0000066	naturelle	Aven Branlant
PACAA0000067	naturelle	Grotte du C.D. 35
PACAA0000068	naturelle	Grotte de la Donoreas
PACAA0000069	naturelle	Aven de l'Échangeur N° 1
PACAA0000070	naturelle	Aven de l'Échangeur N° 2
PACAA0000071	naturelle	Aven des Pétards
PACAA0000072	naturelle	Grotte des Semboules
PACAA0000073	naturelle	Grotte de la Valmasque
PACAA0000074	naturelle	Perte de la Valmasque N° 1
PACAA2000065	naturelle	Grotte de l'Argent-Faux
PACAA2000066	naturelle	Aven Branlant
PACAA2000067	naturelle	Grotte du C.D. 35
PACAA2000068	naturelle	Grotte de la Donoreas
PACAA2000069	naturelle	Aven de l'Échangeur N° 1
PACAA2000070	naturelle	Aven de l'Échangeur N° 2
PACAA2000071	naturelle	Aven des Pétards
PACAA2000072	naturelle	Grotte des Semboules
PACAA2000073	naturelle	Grotte de la Valmasque
PACAA2000074	naturelle	Perte de la Valmasque N° 1

Annexe 3 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

3 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP000898401	Dépôt de bitumes de la Société ESSO	En cours
SSP000429801	Ancienne usine à gaz	En cours
SSP000480301	Ecole élémentaire Guynemer	Clôturée

Annexe 4 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

280 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3983419	Agence clientèle d'exploitation EDF GDF	En arrêt	
SSP3983406	Atelier de manipulation de poudres	Indéterminé	
SSP3983342	Laverie et atelier de nettoyage à sec des	En arrêt	
SSP3983341	Atelier de nettoyage à sec des	En arrêt	
SSP3983340	Buanderie et atelier de nettoyage à sec	Indéterminé	
SSP3983339	Atelier de nettoyage à sec des	En arrêt	
SSP3983304	Ferronnerie	En arrêt	
SSP3983292	Atelier de tôlerie	En arrêt	
SSP3983291	Atelier de décapage, chromage et	En arrêt	
SSP3983269	Garage	Indéterminé	
SSP3983268	Garage	En arrêt	
SSP3983230	Dépôt d'hydrocarbures	En arrêt	
SSP3983213	Garage	Indéterminé	
SSP3983212	Garage et desserte de carburant	En arrêt	
SSP3983203	Desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3983202	Desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3983201	Desserte de carburant	En arrêt	
SSP3983200	Desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3983199	Desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3983198	Desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3983152	Atelier de travail des matières plastiques	Indéterminé	
SSP3983134	Serrurerie et ferronnerie	En arrêt	
SSP3983100	Fabrique de boules à jouer	Indéterminé	
SSP3983099	Serrurerie, ferronnerie et chaudronnerie	Indéterminé	
SSP3983064	Laverie	Indéterminé	
SSP3983063	Atelier de nettoyage à sec des	Indéterminé	
SSP3983062	Laverie	Indéterminé	
SSP3983061	Blanchisserie	En arrêt	
SSP3983060	Pressing Dry Press	En arrêt	
SSP3983043	Garage	Indéterminé	
SSP3982978	Carrosserie automobile	Indéterminé	
SSP3982977	Carrefour automobile	Indéterminé	
SSP3982976	Atelier de carrosserie automobile	Indéterminé	
SSP3982963	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3982954	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3982950	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3982930	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3982915	Atelier de travail du bois et vernissage au	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3982891	Fabrique de coques de bateaux en	En arrêt	
SSP3982872	Stores Eclair	Indéterminé	
SSP3982871	L'Art du Fer	Indéterminé	
SSP3982843	Pressing	Indéterminé	
SSP3982836	Dépôt de ferrailles	Indéterminé	
SSP3982819	L'Epi Pétrolier	Indéterminé	
SSP3982818	Desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3982817	Desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3982816	Station service E. Leclerc	Indéterminé	
SSP3982815	Desserte de carburant	En arrêt	
SSP3982814	Desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3982813	Desserte de carburant	En arrêt	
SSP3982812	Station Port Vauban	Indéterminé	
SSP3982811	Esso-service les Terres Blanches	Indéterminé	
SSP3982791	Garage Giaume	Indéterminé	
SSP3982777	Powile Marine Antibes	En arrêt	
SSP3982708	Atelier de décoration de meubles	Indéterminé	
SSP3982689	Serrurerie	Indéterminé	
SSP3982688	Serrurerie et tôlerie	Indéterminé	
SSP3982662	Laverie et buanderie	En arrêt	
SSP3982661	Atelier de nettoyage des vêtements	Indéterminé	
SSP3982633	Carrosserie automobile	Indéterminé	
SSP3982599	Relais des Bastides	Indéterminé	
SSP3982598	Dépôt de mazout	Indéterminé	
SSP3982581	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3982580	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3982528	Pressing Bleu de France	Indéterminé	
SSP3982512	Station B. P. les Palmiers	Indéterminé	
SSP3982472	Fonderie de métaux et émaillage sur	Indéterminé	
SSP3982463	Atelier de céramique	En arrêt	
SSP3982447	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3982418	Atelier de dégraissage des vêtements	En arrêt	
SSP3982417	Atelier de nettoyage à sec des	Indéterminé	
SSP3982414	Garage et carrosserie	Indéterminé	
SSP3982384	Desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3982365	Serrurerie et ferronnerie	En arrêt	
SSP3982320	Atelier de construction de générateurs	En arrêt	
SSP3982319	Fabrication et montage des fours à	En arrêt	
SSP3982290	Blanchisserie	Indéterminé	
SSP3982274	Serrurerie et ferronnerie	Indéterminé	
SSP3982258	Carrosserie automobile	Indéterminé	
SSP3982257	Carrosserie automobile	En arrêt	
SSP3982234	Desserte de carburant	En arrêt	
SSP3982196	Garage Citroën	Indéterminé	
SSP3982182	Garage, carrosserie et desserte de	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3982176	Fabrique de lentilles ophtalmiques et	Indéterminé	
SSP3982151	Dépôt d'hydrocarbures	En arrêt	
SSP3982132	Atelier de nettoyage à sec	En arrêt	
SSP3982131	Blanchisserie teinturerie	En arrêt	
SSP3982130	Laverie	En arrêt	
SSP3982117	Atelier de céramique	En arrêt	
SSP3982116	Atelier de céramique	En arrêt	
SSP3982094	Atelier de peinture automobile	Indéterminé	
SSP3982071	Garage Riviera	En arrêt	
SSP3982070	Garage et carrosserie	Indéterminé	
SSP3982069	Garage Georges Milt	Indéterminé	
SSP3982068	Garage Boschini	Indéterminé	
SSP3982067	Garage et desserte de carburant	En arrêt	
SSP3982066	Garage	En arrêt	
SSP3982045	Atelier de travail des métaux	En arrêt	
SSP3982041	Serrurerie et chaudronnerie	En arrêt	
SSP3982038	Menuiserie métallique et serrurerie	En arrêt	
SSP3982034	Serrurerie	En arrêt	
SSP3982016	Desserte de carburant	En arrêt	
SSP3982015	Desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3982014	Desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3982013	Motel station	Indéterminé	
SSP3982012	Station service Antipolis	Indéterminé	
SSP3982011	Relais Azur	En arrêt	
SSP3982010	Desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3981949	Serrurerie	Indéterminé	
SSP3981918	Atelier de céramique	En arrêt	
SSP3981907	Dépôt d'hydrocarbures	En arrêt	
SSP3981867	Carrosserie automobile	Indéterminé	
SSP3981866	Carrosserie automobile	Indéterminé	
SSP3981804	Chaudronnerie, ferronnerie	En arrêt	
SSP3981772	Laverie	Indéterminé	
SSP3981726	Atelier de construction de serres	Indéterminé	
SSP3981700	Atelier de polissage des métaux	Indéterminé	
SSP3981678	Atelier de fabrication de peintures à	Indéterminé	
SSP3981670	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3981648	Atelier de polissage et chromage des	Indéterminé	
SSP3981629	Garage Giaume	Indéterminé	
SSP3981628	Serrurerie	Indéterminé	
SSP3981627	Garage	Indéterminé	
SSP3981626	Serrurerie et ferronnerie	Indéterminé	
SSP3981625	Serrurerie	Indéterminé	
SSP3981624	Station service	En arrêt	
SSP3981622	Desserte d'essence	En arrêt	
SSP3981618	Garage "Auto-sevice"	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3981596	Atelier de galvanoplastie	En arrêt	
SSP3981570	Atelier de serrurerie	En arrêt	
SSP3981559	Ebénisterie-menuiserie	En arrêt	
SSP3981529	Soleil Garage	En arrêt	
SSP3981470	Dépôt de liquide inflammable	Indéterminé	
SSP3981448	Esso Service	Indéterminé	
SSP3981432	Dépôt de liquide inflammable	Indéterminé	
SSP3981408	Desserte de carburant	En arrêt	
SSP3981405	Desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3981401	Desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3981398	Desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3981396	Desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3981394	Desserte de carburant	En arrêt	
SSP3981389	Desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3981388	Desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3981386	Dépôt de fuel	Indéterminé	
SSP3981369	Station service	En arrêt	
SSP3981365	Teinturerie moderne	En arrêt	
SSP3981357	Dépôt de liquide inflammable	Indéterminé	
SSP3981341	Atelier de nickelage, chromage et	En arrêt	
SSP3981311	Atelier de fabrication d'acétylène	Indéterminé	
SSP3981310	Desserte d'essence	En arrêt	
SSP3981303	Usine de fabrication d'émulsion de	En arrêt	
SSP3981297	Serrurerie-desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3981285	Serrurerie-fabrication d'acétylène	Indéterminé	
SSP3981241	Atelier de fabrication de vernis et de	Indéterminé	
SSP3981235	Station Service	En arrêt	
SSP3981231	Station Service	Indéterminé	
SSP3981218	Garage Central	Indéterminé	
SSP3981184	Garage et desserte de carburant	En arrêt	
SSP3981179	Garage et desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3981158	Garage-station service	Indéterminé	
SSP3981154	Garage-station service	En arrêt	
SSP3981150	Garage-station service	En arrêt	
SSP3981146	Garage-station service	Indéterminé	
SSP3981144	Garage-station service de la Gare	En arrêt	
SSP3981127	Dépôt de gaz combustible liquéfié	Indéterminé	
SSP3981124	Teinturerie	Indéterminé	
SSP3981113	Garage Saint Charles	Indéterminé	
SSP3981109	Garage - Station service de la Poste	Indéterminé	
SSP3981093	Dépôt de chlore-poste de chloration	Indéterminé	
SSP3981058	Garage de l'Arc en Ciel	Indéterminé	
SSP3981057	Desserte de carburant	En arrêt	
SSP3981014	Serrurerie et poste de soudure autogène	En arrêt	
SSP3981013	Serrurerie	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3981004	Dépôt d'engrais et d'os secs	En arrêt	
SSP3981003	Dépôt d'engrais	Indéterminé	
SSP3980985	Buanderie	Indéterminé	
SSP3980909	Moulin à huile	En arrêt	
SSP3980908	Usine à gaz	Indéterminé	
SSP3980907	Teinturerie	Indéterminé	
SSP3980900	Teinturerie	Indéterminé	
SSP3980802	Fabrique de Savon	En arrêt	
SSP3980755	Atelier de teinturerie	En arrêt	
SSP3980754	Atelier de teinturerie Nettoy-Press	Indéterminé	
SSP3980750	Savonnerie	En arrêt	
SSP3980748	Distillerie de fleurs	En arrêt	
SSP3980747	Energie électrique du littoral	En arrêt	
SSP3980745	Four à incinération de gadou	En arrêt	
SSP3980722	Mine de manganèse de Valmosque	Indéterminé	
SSP3980693	Fonderie de métaux autres que le plomb	Indéterminé	
SSP3980691	Usine à gaz	Indéterminé	
SSP3980689	Usine à gaz de Grasse	Indéterminé	
SSP3980688	Dépôt d'hydrocarbure	Indéterminé	
SSP3980683	Desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3980637	Desserte de carburant	En arrêt	
SSP3980630	Desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3980627	Desserte de carburant	En arrêt	
SSP3980603	Desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3980596	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3980594	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3980590	Dépôt d'hydrocarbures	En arrêt	
SSP3980541	Garage de la Pinède	Indéterminé	
SSP3980540	Dépôt de liquide inflammable	Indéterminé	
SSP3980516	Dépôt d'engrais	Indéterminé	
SSP3980499	Garage	Indéterminé	
SSP3980494	Garage-desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3980491	Garage-desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3980490	Garage-desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3980487	Garage-desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3980485	Garage-desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3980482	Desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3980481	Desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3980480	Desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3980479	Desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3980478	Desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3980458	Garage Bouyol	En arrêt	
SSP3980457	Garage	Indéterminé	
SSP3980454	Garage	Indéterminé	
SSP3980449	Garage des Eucalyptus	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3980446	Garage	En arrêt	
SSP3980442	Garage-desserte de carburant	En arrêt	
SSP3980440	Garage-desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3980439	Garage	Indéterminé	
SSP3980435	Desserte d'essence	Indéterminé	
SSP3980434	Sporting Garage	En arrêt	
SSP3980421	Poste Mattei	Indéterminé	
SSP3980409	Desserte de carburant	En arrêt	
SSP3980403	Desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3980367	Desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3980364	Desserte d'essence	Indéterminé	
SSP3980352	Dépôt de bitume	Indéterminé	
SSP3980350	Vulcanisation-travail du caoutchouc	En arrêt	
SSP3980345	Desserte de carburant	En arrêt	
SSP3980323	Blanchisserie	En arrêt	
SSP3980317	Entrepôt d'Antibes (essence)	En arrêt	
SSP3980316	Dépôt d'hydrocarbures et atelier de	En arrêt	
SSP3980315	Dépôt des ordures ménagères	Indéterminé	
SSP3980314	Dépôt d'hydrocarbures	En arrêt	
SSP3980270	Garage et desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3980261	Garage Provençal	En arrêt	
SSP3980237	Desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3980200	Garage-desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3980192	Garage	Indéterminé	
SSP3980188	Garage	Indéterminé	
SSP3980172	Garage	Indéterminé	
SSP3980137	Desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3980092	Desserte d'essence	Indéterminé	
SSP3980089	Desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3980063	Desserte d'essence	Indéterminé	
SSP3980059	Garage-desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3980047	Desserte d'essence	Indéterminé	
SSP3980043	Desserte de carburant-dépôt de liquide	En arrêt	
SSP3980034	Desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3980021	Garage	Indéterminé	
SSP3979958	Garage-desserte de carburant	En arrêt	
SSP3979923	Gaz d'éclairage	En arrêt	
SSP3979913	Sporting garage	En arrêt	
SSP3979910	Desserte de carburant	En arrêt	
SSP3979845	Garage	Indéterminé	
SSP3979841	Garage	Indéterminé	
SSP3979839	Garage Baldo	Indéterminé	
SSP3979835	Garage-desserte d'essence	En arrêt	
SSP3979826	Serrurerie-Production d'acétylène	Indéterminé	
SSP3979812	Desserte d'essence	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3979811	Desserte d'essence	Indéterminé	
SSP3979788	Garage	Indéterminé	
SSP3979781	Atelier de dégraissage et teinturerie	Indéterminé	
SSP3979774	Garage	Indéterminé	
SSP3979702	Fabrication de parfums artificiels	En arrêt	
SSP3979699	Garage	En arrêt	
SSP3979653	Dépôt d'Antibes	En arrêt	
SSP3979636	Garage	Indéterminé	
SSP3979612	Garage	En arrêt	
SSP3979578	Parfumerie, extraction des parfums par	En arrêt	
SSP3979526	Abattoir municipal	En arrêt	
SSP3979525	Dépôt d'ordures ménagères	En arrêt	
SSP3979524	Dépôt de pétrole	En arrêt	
SSP3979523	Huilerie par le sulfure de carbone	En arrêt	
SSP3979495	Abattoir	Indéterminé	
SSP690048	SAS AZUR LINGE SERVICE	En arrêt	
SSP687927	TOTAL RELAIS DE FRANCE	En arrêt	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les
inondations concernent une très grande
majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de **protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTÉZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :**
loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds**
pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H**
avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF** : après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la **préfecture** : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE** pour le reconnaître en cas d'événement
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch

Alerte



Fin d'alerte



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS**, arrêtez la ventilation et la climatisation
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours



Jusqu'à la fin de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE FUMEZ PAS,
évitiez toute flamme ou étincelle



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

FEU DE FORÊT ?

Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- **DÉBROUSSAILLEZ** autour de chez vous avant l'été
- **ORGANISEZ** les barbecues loin de la végétation
- **RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE**, sources d'étincelles, loin de la pelouse et des herbes sèches
- **JETEZ vos mégots dans un cendrier.**
Faites attention aux cendres incandescentes



En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- **DONNEZ L'ALERTE** en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- **ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES** (bouteilles de gaz, etc.)
- **RENTREZ** le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- **ABRITEZ-VOUS** dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- **OCCULTEZ LES AÉRATIONS** et les bas de porte avec des linges mouillés
- **COUVREZ-VOUS** le nez et la bouche avec un linge humide
- **LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT** pour faciliter l'accès des pompiers
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée



En attendant les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que
sur ordre des autorités



**NE PRENEZ PAS
VOTRE VOITURE**

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

Fiche d'information sur les obligations de débroussaillage

Le bien que vous souhaitez acquérir ou louer est concerné par l'obligation légale de débroussaillage (OLD). Cette fiche précise les modalités qui s'y rapportent.

Le débroussaillage autour des habitations, routes et autres installations ou équipements est la meilleure des protections : **90 % des maisons détruites lors des feux de forêt se situent sur des terrains pas ou mal débroussaillés.**

Débroussailler les abords de son habitation, **c'est créer une ceinture de sécurité en cas de feu de forêt**, dans le but de se protéger, de protéger ses proches et ses biens, faciliter l'intervention des secours et de protéger la biodiversité et son cadre de vie.



Terrain respectant les obligations de débroussaillage, source : ONF.

Le débroussaillage consiste sur une profondeur d'au moins 50 mètres¹ autour de son habitation, à **réduire la quantité de végétaux** et à **créer des discontinuités** dans la végétation restante.

Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichage. Il s'agit de couper la végétation herbacée, les buissons et les arbustes, et selon votre département, de mettre à distance les arbres pour qu'ils ne se touchent pas.

Cette mesure est rendue obligatoire par le code forestier dans les territoires particulièrement exposés au risque d'incendie. Sont concernées toutes les **constructions situées à l'intérieur et à moins de 200 mètres des massifs forestiers, landes, maquis ou garrigues classés à risque d'incendie.**

Cette obligation relève de la responsabilité du propriétaire de la construction.

Selon la configuration de votre parcelle, et pour respecter la profondeur du débroussaillage, vous pourriez être tenu d'intervenir sur des parcelles voisines, au-delà des limites de votre propriété.

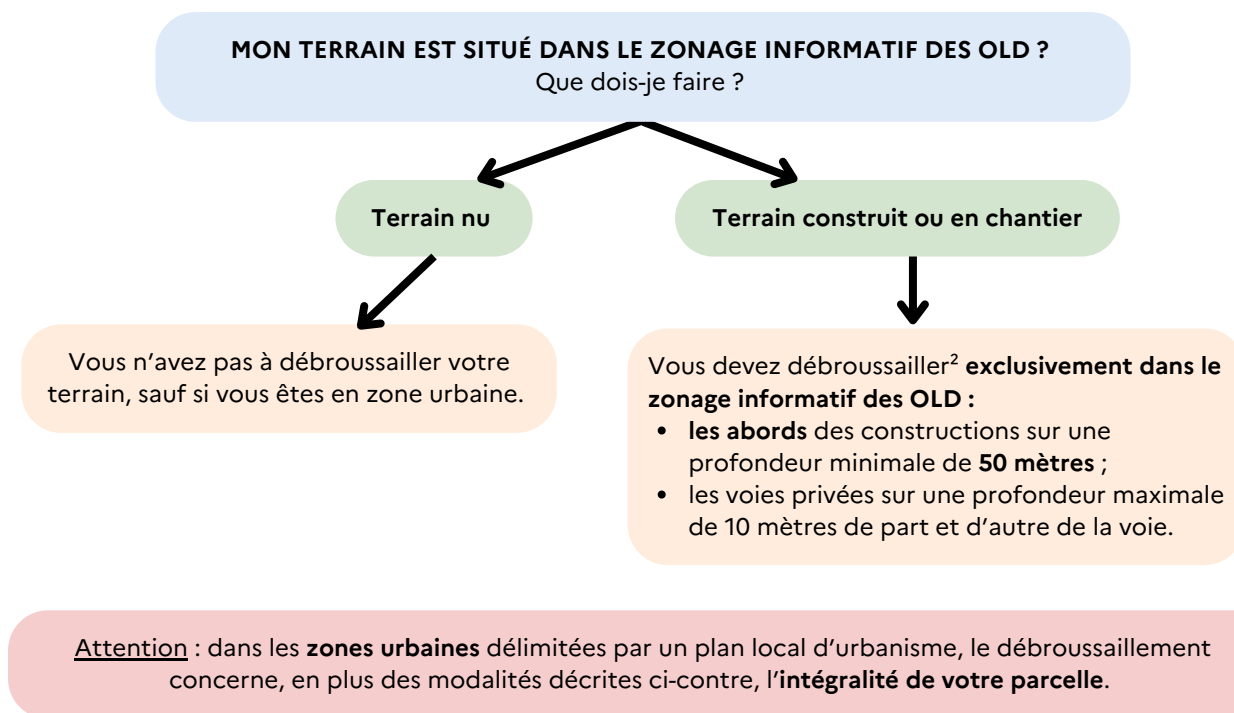
En cas de non-respect de ces obligations, vous vous exposez à des sanctions, qu'elles soient pénales ou administratives

¹ Le préfet ou le maire peut porter cette obligation à 100 mètres.

QUELLES RÈGLES S'APPLIQUENT SUR VOTRE TERRAIN ?

Vous pouvez consulter le zonage informatif à l'adresse suivante :

<https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/OLD-obligations-legales-de-debroussailement>



Des règles particulières peuvent s'appliquer :

- aux terrains situés à proximité d'infrastructures linéaires (réseaux électriques, voies ferrées, etc.) : profondeur de débroussailement, consignes de mise en œuvre, etc. ;
- et aussi aux terrains servant d'assiette à une zone d'aménagement concertée, une association foncière urbaine, un lotissement, un site SEVESO, un camping, etc.

Qui est concerné par les travaux de débroussailement ?

Le propriétaire de la construction est responsable du débroussailement autour de celle-ci. Un locataire peut effectuer le débroussailement si cela est précisé dans son contrat de location, cela n'exonère cependant pas le propriétaire de sa responsabilité pénale.

Attention : les obligations légales de débroussailement liées à vos constructions sont à réaliser sur une **profondeur minimale de 50 mètres** à compter de celles-ci. Elles ne se limitent pas nécessairement aux limites de votre parcelle. **Vous pouvez donc être amené à réaliser des travaux de débroussailement sur une parcelle voisine.**

Dans ce cas :

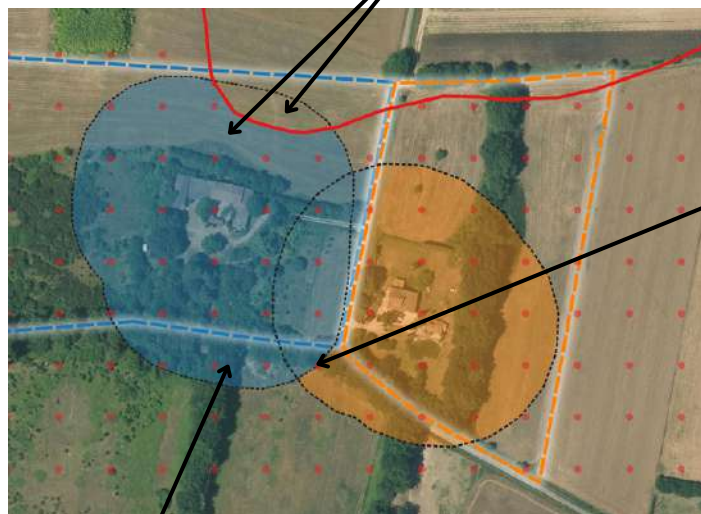
- informez vos voisins de vos obligations de débroussailement sur leur terrain. Il est recommandé de formaliser votre demande d'accès par un **courrier avec accusé de réception**, précisant la nature des travaux à réaliser ([modèle de courrier](#)) ;
- vos voisins peuvent choisir d'effectuer eux-mêmes le débroussailement qui vous incombe. Cependant, s'ils ne souhaitent pas le réaliser eux-mêmes mais qu'ils vous refusent l'accès, ou qu'ils ne répondent pas à votre demande d'accès au bout d'un mois à compter de la notification, la responsabilité du débroussailement leur incombera. Vous devrez en informer le maire.

² Dans la limite du zonage informatif des obligations légales de débroussailement.

³ Cette profondeur est fixée par arrêté préfectoral.

EXEMPLE :

Le propriétaire débroussaile les abords de sa maison sur une profondeur de 50 mètres à l'intérieur seulement du zonage informatif des OLD.



Source : IGN - ortho express 2020

En cas de superposition, l'obligation de mise en œuvre incombe en **priorité au propriétaire de la zone de superposition**.

Si la superposition concerne une **parcelle tierce qui ne génère pas d'OLD** elle-même, **chaque propriétaire dont les OLD débordent sur cette parcelle est responsable du débroussaillage des zones les plus proches des limites de sa propre parcelle**.

- Zonage informatif des OLD
- Parcelle propriétaire A
- OLD qui incombe au propriétaire A
- Parcelle propriétaire B
- OLD qui incombe au propriétaire B
- Profondeur de 50 mètres autour des constructions

Attention, le débroussaillage doit être réalisé **de manière continue sans tenir compte des limites de la propriété et peut ainsi déborder sur une parcelle voisine**.

COMMENT ET QUAND DÉBROUSSAILLER ?

Les modalités précises de mise en œuvre du débroussaillage sont adaptées au mieux aux conditions locales de votre département. **Premier réflexe : allez consulter le site de votre préfecture !**

Le débroussaillage comprend plusieurs types de travaux :

- des travaux de réduction importante de la végétation, qui peuvent nécessiter la coupe d'arbres ou d'arbustes, travaux recommandés durant les saisons d'**automne et d'hiver** ;
- l'entretien des zones déjà débroussaillées, qui consiste à maintenir une faible densité de végétation au sol en coupant les herbes et les broussailles ;
- le nettoyage après une opération d'entretien, comprenant l'élimination des résidus végétaux et l'éloignement de tout combustible potentiel aux abords de l'habitation.



Que faire des déchets verts ?

Vous pouvez les broyer ou les composter, car ils sont biodégradables. Vous avez également la possibilité de les déposer à la déchetterie. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre mairie pour connaître les modalités de traitement des déchets verts dans votre commune, communauté de communes ou agglomération.

QUE RISQUEZ-VOUS SI VOUS NE DÉBROUSSAILLEZ PAS VOTRE TERRAIN ?

Ne pas débroussailler son terrain, c'est **risquer l'incendie de son habitation**, mettre l'environnement et soi-même **en danger et compliquer l'intervention des services d'incendie et de secours**. Vous vous exposez également à des sanctions, telles que :

- des **sanctions pénales** : de la contravention de 5e classe, pouvant aller jusqu'à 1 500 €, au délit puni de 50 €/m² non débroussaillé ;
- des **sanctions administratives** : mise en demeure de débroussailler avec astreinte , amende administrative allant jusqu'à 50 €/m² pour les zones non débroussaillées , exécution d'office : la commune peut réaliser les travaux et facturer le propriétaire ;
- une **franchise sur le remboursement des assurances**.



Maison non débroussaillée, partiellement détruite par le passage d'un feu, Rognac (13), source : ONF.

Pour aller plus loin sur les obligations légales de débroussaillage :

[Site internet de votre préfecture](#)

Jedebroussaille.gouv.fr

[Dossier expert sur les feux de forêt | Géorisques](#)

[Obligations légales de débroussaillage | Géorisques](#)

[Articles L.134-5 à L.134-18 du code forestier](#)



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

Liberté
Égalité
Fraternité